

La ville d'Écully

Bureaux de vote et papiers à présenter pour voter

La ville d'Écully se compose de **11 bureaux de vote** répartis comme suit :

- › bureaux n°1 et n°2 : en mairie, place de la Libération.
- › bureau n°3 : groupe scolaire du Centre, 12 rue Benoit Tabard
- › bureau n°4 : groupe scolaire du Vallon de Grandvaux, avenue Paul Santy
- › bureaux n°5 et n°6 : groupe scolaire de Charrière Blanche, 31 chemin du Chancelier
- › bureaux n°7 et n°8 : groupe scolaire des Cerisiers, 59 chemin de la Sauvegarde
- › bureaux n°9 et n°10 : groupe scolaire du Pérollier, rue du Collovrier
- › bureau n°11 : salle polyvalente des Sources, 58 chemin de Montlouis.

Pour connaître votre bureau de vote de rattachement, contacter le service affaires générales, en mairie.



Papiers d'identité à présenter pour voter

Pour voter, vous devez prouver votre identité. Les documents à présenter diffèrent selon que vous

votez en France ou à l'étranger, mais aussi selon votre nationalité et la taille de votre commune.

Vous votez en France

- Vous êtes Français

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- › Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- › Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- › Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- › Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- › Carte vitale avec photographie
- › Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- › Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- › Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- › Carte d'identité (en cours de validité) avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- › Permis de conduire sécurisé (en cours de validité) conforme au format "Union européenne"
- › Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- › Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

À savoir :

dans une commune de moins de 1000 habitants, il est possible de [voter avec sa seule carte électorale](#) .

Vous êtes Européen :

Pour les élections municipales ou européennes seulement, [voir la liste des documents](#) .

Devenez assesseur

Lors des élections, afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote, la Ville fait appel aux électeurs écullois qui souhaiteraient participer en tant qu'assesseur.

Leur rôle est notamment de vérifier l'identité des électeurs et gérer la liste d'émargement. Merci de

contacter les services municipaux : affaires-generales@ville-ecully.fr ou Tél. : 04 72 18 10 00

CONTACT

Annuaire des Services Municipaux
Mairie

Service affaires générales - état civil

Place de la Libération CS 80212
69134 ÉCULLY CEDEX

 04 72 18 10 00

 [Courriel](mailto:affaires-generales@ville-ecully.fr)

 [VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser